

# La Lettre Défense et République

## EDITORIAL

*Quel sens donné à l'autonomie de décision dans une démocratie concernant l'engagement des forces armées ?*

*L'autonomie de décision signifie pouvoir décider en toute connaissance de cause de recourir ou non la force, en toute souveraineté, pour préserver d'une menace visant à faire disparaître ou à asservir notre identité, notre nation, l'Etat, nos institutions, notre territoire.*

*Ce pouvoir de choisir l'action ne peut être délégué, malgré les tendances actuelles, à une quelconque organisation internationale. Le général Poirier, un des théoriciens de la dissuasion nucléaire, rappelait dans *La Crise des fondements* (1994): affirmer son autonomie de décision politique à l'extérieur est le corrélat de la conscience identitaire. Elle est confortée par le statut de puissance nucléaire et par l'existence de forces conventionnelles.*

*Confier à d'autres la responsabilité de choisir ce qui est bon pour notre sécurité n'est pas dans la tradition française. Aussi tout doit être fait pour préserver et améliorer notre capacité à décider et donc à faire des choix opportuns au mieux de nos intérêts stratégiques ou de puissance.*

*Ces questions seront sans doute abordées dans les programmes des candidats. Premier rendez-vous avec l'UMP le 22 novembre prochain.*

*Le président*

## QUELLE AUTONOMIE DE DECISION POUR LA DEFENSE NATIONALE ?

Louis Gautier, ancien conseiller de Lionel Jospin sur les questions de défense écrivait cette année dans Face à la Guerre (2006) : *notre génération n'échappera pas à la guerre : elle le pressent confusément.* Encore faut-il que cette situation, si malheureusement elle se produisait, puisse être autant que possible maîtrisée dans un sens favorable à nos intérêts grâce à une réelle autonomie de décision.

Or, dans le domaine des relations internationales et donc de l'engagement des forces militaires, il est tentant aujourd'hui de s'abriter derrière la nécessaire solidarité européenne, de ne recourir à la force qu'en dernier recours et collectivement, bien sûr d'obtenir la légitimité d'agir par une décision du conseil de sécurité de l'ONU. Pourtant l'enjeu est sans doute ailleurs. La question est celle de la prééminence mondiale des Etats occidentaux qui dominent le monde depuis le 15<sup>e</sup> siècle mais dont l'influence, le pouvoir, les valeurs, la civilisation même sont contestés y compris par la violence par exemple au Moyen-Orient ou en Asie. Dans ce contexte, quel sens donné à l'autonomie nationale, est-ce d'ailleurs toujours pertinent ? Si oui, comment garantir cette expression de la souveraineté nationale ?

### Constat

Par son histoire et son rang de grande puissance militaire; la France est géographiquement et souverainement présente sur de nombreux continents et océans. Elle est membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies. Elle dispose de l'arme nucléaire et des vecteurs nécessaires pour la déployer

En raison de ce positionnement mondial, elle doit donc assumer des responsabilités particulières. Elle ne peut rester passive ou effacée notamment dans la lutte contre le terrorisme mais peut-être aussi demain contre des puissances nucléaires irresponsables. La question des actions préventives, ou celles des frappes préemptives, est de plus en plus fréquemment posée. En outre, les frontières de l'espace sécuritaire français ne correspondent plus aujourd'hui à ses frontières géographiques. La sécurité intérieure est renforcée par l'action extérieure qui ne peut être une simple réaction verbale de fermeté (Iran) qui ne fait plus illusion face à des perturbateurs de plus en plus décidés à agir. Par ailleurs, une action collective rapide et nécessaire lors d'un conflit comme l'a encore montré le Liban, est soumise à une décision d'autant plus difficile à prendre que l'engagement est robuste et fait appel à de nombreux alliés occasionnels aux intérêts propres. La puissance militaire et donc l'autonomie de décision pour l'employer est redevenue l'expression de la puissance d'un Etat et de sa capacité à agir en complémentarité avec les autres actions de l'Etat.

Un Etat faible militairement, dépendant de ses alliés et de leurs moyens, privé donc d'une autonomie de décision, ne pèse pas ou peu sur la conduite des affaires du monde.

Pour des raisons budgétaires, plusieurs Etats européens ont abandonné des pans entiers de leurs capacités militaires en spécialisant certaines pour compter sur celles de leurs alliés.

### Que faire?

Pour la France, puissance militaire reconnue, l'autonomie nationale peut être définie comme l'aptitude à décider en toute connaissance de cause et la capacité d'agir seule, y compris par des moyens militaires si ses intérêts nationaux ou ses engagements bilatéraux l'exigent et ce quelle que soit la mission. Aucun allié ou alliance ne peut exercer un veto sur sa volonté d'agir, par exemple par une dépendance capacitaire.

Elle s'appuie sur des forces nationales qui peuvent être mises à la disposition d'organisations internationales ou régionales, par exemple l'Union européenne et l'OTAN. Elle contribue ainsi au renforcement de l'efficacité et de la crédibilité de ces organisations tout en affirmant l'influence de la France. Cette autonomie contribue en effet à cette influence qui doit être renforcée.

Une autonomie nationale se construit donc sur deux plans :

- Une capacité à projeter une force armée nationale disposant de l'ensemble des moyens nécessaires en moyens et en effectifs, afin de remplir avec succès le mandat donné.
- Une capacité à influencer, c'est-à-dire à être incontournable, sur la conduite d'une opération multinationale en étant en mesure de fournir une partie des systèmes de commandement et des forces, d'en assurer le leadership et donc d'agir collectivement dans le sens de nos intérêts stratégiques et de puissance.

Plus particulièrement, cela signifie :

- Une capacité indépendante d'évaluation de situation et de planification pour conserver une capacité d'initiative. Le renseignement civil ; y compris l'intelligence économique, et militaire est un préalable pour préparer la décision favorable à nos intérêts stratégiques ou de puissance. Il doit être renforcé pour être rendu plus fiable et plus actif.
- Une crédibilité de l'outil militaire qui s'appuie sur la force morale des troupes soutenues par les élus et la nation, la suprématie technologique nationale grâce à une industrie d'armement à son service, y compris dans un cadre européen,

l'entraînement de nos forces au sein d'une coalition ;

- Une disponibilité en forces conventionnelles capables de se projeter et d'emporter un succès militaire si cela était nécessaire ou pour prévenir un conflit ;
- Des aptitudes autonomes permettant de manœuvrer et de combattre dans tous les cadres possibles d'engagement et de recourir à l'ensemble des modes d'action envisageables. En particulier, la protection de forces de plus en plus engagées au sol dans un contexte de contre-guérilla devient une priorité alors que la suprématie technologique se trouve mise en défaut (Liban, Afghanistan, Somalie) et que l'ennemi recherche l'impact médiatique des pertes sur les opinions publiques. Cela comprend donc la maîtrise de l'environnement informationnel par les structures nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie d'information donnant la liberté d'action nécessaire à la décision politique et militaire, le soutien logistique notamment dans le transport stratégique, c'est-à-dire hors d'Europe.
- Une capacité à reconstruire les Etats « faillis » par un engagement fort interministériel afin de diffuser nos valeurs et nos savoir-faire tout en respectant les cultures locales.
- Le renforcement de notre place dans les organisations ou alliances internationales pour que la France pèse. Par exemple, 5<sup>e</sup> contributeur de l'OTAN, 2<sup>nd</sup> contributeur en troupes, quels sont les postes de commandement que la France honore ? Sa position même au sein de l'OTAN devrait être revue pour être plus intégrée et donc prétendre aux grands commandements en fonction de l'effort consenti au titre de la défense.

*Groupe d'étude sur la politique de défense*

#### Thèmes traités ou à venir :

- *Quelle politique de défense après 2007 ?*
- *Budget de la défense et loi de programmation militaire*
- *Des forces armées, pourquoi faire ?*
- *Service militaire, service civique, service national ?*

**Pour tout contact, réactions ou questions :**

**R. Annette :** [contact@defense-et-republique.fr](mailto:contact@defense-et-republique.fr)